



# Extrait de délibération

Identifiant  
2017-09-01

## Bureau syndical 4 septembre 2017 – Parthenay

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi quatre septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

**Date de la convocation :** 31 août 2017  
**Nombre de délégués en exercice :** 9  
**Présents :** 7  
**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 2  
**Votants :** 7

	Présents	Absents / Excusés
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier	....
<b>Vice-Présidents :</b>	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal	...
<b>Secrétaire :</b>	MORIN Joël	...
<b>Secrétaire adjoint :</b>	...	CORNUAULT Véronique
<b>Autres membres :</b>	CHAUSSERAY Francine,	CUBAUD Olivier

## Travaux de réparation de voirie pour l'accès au bâtiment loué à la Banque Alimentaire

Le Pays de Gâtine est propriétaire du bâtiment de stockage loué à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres et situé à l'arrière du bâtiment principal du Pays. Jean-Michel Pérou, président de la banque Alimentaire, a fait part de la nécessité de réaliser des travaux sur la descente de la sortie arrière du bâtiment.

Cette sortie est utilisée par les bénévoles et salariés pour charger et décharger les marchandises à l'aide de transpalettes manuels et d'un chariot élévateur. Il est en effet constaté une déformation du terrassement et du bitume entraînant une circulation difficile du chariot élévateur au risque de renverser les palettes.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux selon les propositions ci-dessous :

Entreprise / Solution proposée	SARL Charron JM et Fils (Chapelle Bertrand)	SARL ATPB Gâtinaise (Châtillon sur Thouet)	SARL Charon Philippe (Le Tallud)
Reprise en enrobé	-	1 687 € ht	2017,50 ht
Reprise en béton	3 241,40 € ht	2 387 € ht	

Les membres du Bureau syndical sélectionnent l'offre « reprise en enrobé » de la SARL ATPB Gâtinaise de Châtillon sur Thouet d'un montant de 1687 € HT (2024,40 € TTC), autorisent le Président à signer le devis et à engager les travaux.

Les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD